BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 janvier 2019	***N° 2019-51***

Convocation du 18 janvier 2019
Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 janvier 2019**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction énergie écologie et développement durable**	***N° 2019-51***

Adhésion à l'alliance des collectivités pour la qualité de l'air - Décision - Autorisation

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Compétente en matière de qualité de l'air depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre la pollution atmosphérique : surveillance de la qualité de l'air, amélioration des connaissances, diminution des émissions de polluants, réduction de l'exposition de la population…

Afin de préserver le cadre de vie et la santé des habitants, Bordeaux Métropole s'est engagée dès 2016 dans le cadre du programme "villes respirables en 5 ans" à renforcer son action en faveur de la qualité de l'air, notamment dans le secteur des transports et de la mobilité. En complément, elle s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de Gaz à effets de serre (GES) et de polluants atmosphériques dans son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie adopté en 2017 dans le domaine des transports, de l'habitat, de l'énergie, de l'urbanisme...

C'est pourquoi, afin de mener à bien les missions qu'elle s'est fixées, la Métropole a intégré le réseau de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air lancé le 1er mars 2017, dont l'objectif était de réunir les collectivités (communes, intercommunalités…) confrontées au défi de la qualité de l'air et engagées à devenir « villes et agglomérations respirables en 5 ans ». Cette alliance veut à la fois porter la voix des collectivités, échanger les expériences concrètes, partager les bonnes pratiques et confronter les difficultés, représentant un réseau important et facilitateur, pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs ambitionnés. Le réseau compte une trentaine de collectivités, dont Bordeaux Métropole, Métropole du Grand Paris, Grand Lyon, Grenoble Alpes Métropole, l'Eurométropole de Strasbourg, Toulouse Métropole, Métropole Européenne de Lille…

Ce réseau, en date du 10 septembre 2018, s'est structuré et constitué en association à but non lucratif à l'initiative de 12 membres fondateurs, confortant les objectifs suivants : développer un réseau actif d'échange d'expériences entre ses différents membres, être un outil opérationnel, prospectif et engagé pour faire de la qualité de l'air une composante des politiques publiques, constituer un levier de lobbying en direction des autorités publiques. L'association s'inscrit ainsi dans une démarche d'ouverture vers des acteurs institutionnels, associatifs ou privés investis sur la question et s'appuiera sur l'expertise du réseau national de surveillance de la qualité de l'air, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de Santé publique France pour œuvrer dans ses actions. Ses activités seront financées par les cotisations de ses membres ainsi que le cas échéant, par les subventions de collectivités, d'organismes privés et de fondations.

Pour mémoire, Bordeaux Métropole adhère également à l'Atmo-Nouvelle-Aquitaine, association en charge de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air assurant une complémentarité avec l'alliance des collectivités pour la qualité de l'air qui assure le portage politique des actions entreprises par les collectivités en faveur de la qualité de l'air.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 17 mars 2017 adoptant l'adhésion de Bordeaux-Métropole à Atmo Nouvelle-Aquitaine,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2017 adoptant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le plan climat air énergie territorial ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT d'une part la nécessité de fédérer les collectivités face au défi majeur que représente la lutte contre la pollution atmosphérique, et d'autre part, au-delà du partage d'expériences, l'intérêt de pouvoir bénéficier des ressources et des outils développés par l'association, de partenariats et de financements au niveau national et européen ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association « Alliance des collectivités pour la qualité de l'air » et le paiement de la cotisation à hauteur de 1 500 € pour l'année 2019, sous réserve de l'obtention des crédits au vote du budget primitif,

Article 2 : d'imputer cette dépense sur les crédits du budget 2019 du CDR CAD 05 – programme 05PO87 Opération O006 Natana 2197-6281 compte 76,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 JANVIER 2019** **PUBLIÉ LE :** **31 JANVIER 2019**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK